

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un enfant majeur

Par **virtuose42**, le **01/11/2010 à 15:16**

J'ai 25 ans et j'ai été reconnu civilement uniquement par ma mère. Or, avec mon père, nous souhaiterions qu'il me reconnaisse et apparaisse sur mon état civil, ainsi que je puisse ajouter son nom en deuxième position de mon nom de famille. Pourriez-vous m'aider ?

Par **Domil**, le **01/11/2010 à 15:41**

Si aucun autre homme ne vous a reconnu, votre père n'a qu'à aller dans une mairie et faire la reconnaissance. Vous ne pourrez accoler son nom au votre qu'à titre d'usage